



Note d'information N°14 relative aux inscriptions du DNB 2021

publié le 03/12/2020 - mis à jour le 21/12/2020

Madame, Monsieur

Votre enfant vous a donné la fiche préparatoire à l'inscription au Diplôme National du Brevet.

Ce document doit être vérifié et signé par vos soins et nous être impérativement retourné pour le lundi 7 décembre 2020, s'il y a lieu de faire des corrections, les faire en rouge, (une autre confirmation d'inscription vous sera alors transmise après avoir fait les corrections).

Quant à la communication des résultats, lors de l'inscription de votre enfant, vous pouvez autoriser ou ne pas autoriser la communication de ce résultat à la presse et aux organismes privés. Je vous invite donc à bien renseigner sur la fiche d'inscription les cases suivantes :

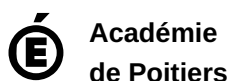
« J'accepte la communication de mes résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé » et

« J'accepte la communication de mes résultats, de mon nom et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'éventuelles félicitations ».

Je reste à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires et vous prie, Madame, Monsieur, de croire en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

A. PAIRAULT



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.